N°. 165

Cote FRC 6584

ADRESSE

DE LA

SECTION DE LA FRATERNITÉ,

ADHÉRÉE

PAR LES SECTIONS DE 1792 ET DE LA BUTTE DES MOULINS,

A LA CONVENTION NATIONALE;

Imprimées par ordre de la Convention Nationale, & envoyées aux Départemens.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

LA section de la Fraternité vous annonce que les soldats qu'elle a donnés à la République sont prêts à marcher contre les rebelles; elle vous annonce aussi que les saints engagemens qu'elle a contractés envers eux & envers leurs

A

M+W 12821

familles sont assurés, & qu'ils seron[illegible]tés avec une fidélité Républicaine. Ni le sort, ni [illegible] n'ont été employés; à la voix de la patrie, ses [illegible] se sont levés en foule pour la défendre, & son au[illegible]st couvert d'offrandes véritablement dignes d'elle, où le denier de la veuve s'est confondu avec les contributions de la richesse & de l'aisance.

Que la patrie réclame de nouveaux secours, & elle les trouvera dans notre dévouement sans bornes, & dans les sentimens de fraternité qui nous unissent. Cependant, législateurs, pour garantir les citoyens des entreprises arbitraires dont les nécessités publiques seroient le prétexte, & aussi pour que la stricte justice n'usurpe pas les honneurs de la générosité, nous demandons que vous établissiez une répartition uniforme dans toute la République, de la taxe de guerre dont vous avez décrété le principe.

Représentans du peuple, nous avons jusqu'ici respecté un temps qui appartient à la France entière; les circonstances où elle se trouve, exigent peut-être que nous rompions le silence, & que nous nous honorions aussi par une éclatante manifestation de nos principes & de nos vœux. Nous ne connoissons dans la Convention que la Convention elle-même; nous défendrons dans chacun de ses membres, le dépôt sacré de la représentation nationale; nous le défendrons, & contre les brigands qui ont osé lever l'étendard de la révolte, & contre ceux qui, sous le masque perfide du patriotisme, ruinent impunément la liberté. Pères de la patrie, défendez-la contre tous ses ennemis; sondez d'une main prudente & ferme la profondeur de ses maux, & osez y appliquer des remèdes efficaces. Que le sceptre sanglant de l'anarchie soit brisé;

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

que le règne des lois commence; & qu'une constitution, fondée sur la liberté & l'égalité, fasse enfin triompher la souveraineté du peuple, sur les débris de tous les intérêts, de toutes les passions & de toutes les tyrannies.

Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Fraternité; du 16 mai 1793, l'an deuxième de la République.

L'assemblée générale, après avoir voté à l'unanimité l'adresse ci-dessus, a arrêté qu'elle seroit présentée demain à la Convention nationale, imprimée & envoyée aux quarante-sept autres sections.

A. J. BOUCHER, Président.

POULLETIER, Secrétaire.

A ARRAS, chez la Citoyenne VARLÉ, Imprimeur du Département du Pas-de-Calais. 1793.